

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

22 mars 2017

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, M. Pierre-François MALDANT

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND et Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Liste annuelle des jurés d'assises – Tirage au sort sur les listes électorales
- 2) Modification des statuts du SICECO
- 3) Travaux de dissimulation des réseaux (Rue du Château et Rue de Serrigny)
- 4) Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (CDD école maternelle)
- 5) Indemnités de fonction des élus communaux
- 6) Modification de l'itinéraire de la véloroute
- 7) Vote du Compte Administratif 2016
- 8) Vote du Compte de Gestion 2016
- 9) Vote des taux
- 10) Affectation des résultats
- 11) Vote du Budget Primitif 2017

- 1) **Liste annuelle des jurés d'assises – Tirage au sort sur les listes électorales**
(2017-008)

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de six personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Antoine BELO	inscrit sous le n° 53-88
Romain LOMBERGET	inscrit sous le n° 385-790
Agnès BERLAND	inscrite sous le n° 563-1163
Maryse PIANETTI	inscrite sous le n° 538-1057
Ginette COUR	inscrit sous le n° 630-1297
Charles MULLER	inscrit sous le n° 477-954

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

Le conseil municipal est informé que la commune étant chef-lieu de canton, il lui appartient d'organiser en présence des maires des autres communes (sauf Savigny-lès-Beaune et Meursault) le tirage au sort des jurés des 35 autres communes. Le tirage au sort se déroulera le 2 mai prochain.

2) **Modification des statuts du SICECO**
(2017-009)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses statuts. Cette modification porte sur les conséquences de l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre du SICECO (les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1/01/2017) (les 24 communes du SERT de Plombières les Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1^{er} janvier 2017), sur l'approbation de l'adhésion des communautés de communes au SICECO et la permutation de deux communes (Gergueil et Urcy) entre les CLE (Commission Locale d'Énergie) 2 et 6. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications statutaires telles que citées ci-dessus.

3) **Travaux de dissimulation des réseaux (Rue du Château et Rue de Serrigny)**
(2017-010)

En 2010, la municipalité avait fait une demande, auprès du SICECO, d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur la rue du Château. En mai 2016, le conseil municipal avait donné son accord sur l'engagement de l'étude d'un montant de 5 000 € permettant de finaliser le projet pour ensuite présenter un devis.

Le SICECO a informé la commune que cette demande a été retenue pour la programmation de travaux 2017 et a estimé la part du coût des travaux qui resterait à la charge de la commune soit un montant financier d'environ 64 000 €.

Un dossier de subvention pourra être déposé au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques ».

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **ACCEPTE** le décompte sur devis proposé par le SICECO, **AUTORISE** le Maire à le signer, et **DEMANDE** une subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques » avec une demande d'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte-tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations.

4) **Création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe (CDD école maternelle)**
(2017-011)

Madame le Maire donne connaissance du rapport de la commission gestion du personnel qui s'est réunie en février dernier.

Suite à la suppression du poste d'EVS (Employé de Vie Scolaire) en 2015, suite à l'ouverture définitive de la quatrième classe « dispositif de moins de 3 ans », à la diminution du temps de travail d'un agent titulaire en 2016 et afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, une 4^{ème} personne pourrait être recrutée.

Celle-ci pourrait avoir un contrat à durée déterminée pour 14.45 heures/hebdomadaires.

Madame le Maire propose la création d'un poste sur une année complète décomposée comme suit :

Pendant le temps scolaire sur 36 semaines : 13 heures/hebdomadaires

Pendant les vacances scolaires sur 4 périodes : 194 heures (24 à la Toussaint, 31 à Noël, 31 en février, 31 en avril et 77 en été).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 à raison de 14.45 heures hebdomadaires.

5) Indemnités de fonction des élus communaux (2017-012)

Madame le Maire expose au conseil municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2017
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1er février 2017.

Il en résulte que pour les délibérations qui font référence à « l'indice brut terminal 1015 », l'actualisation de l'indice doit être opérée par une nouvelle délibération. Cette dernière pourra faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans mention le 1015 ni le 1022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de fixer comme suit le montant des indemnités :

Pour le Maire :

Indemnité calculée sur la base de 90 % des 43 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour les 1^{er} et 2^{ème} Adjointes :

Indemnité calculée sur la base de 90 % des 16.5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Adjointes :

Indemnité calculée sur la base de 75 % des 16.5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

6) **Modification de l'itinéraire de la véloroute**
(2017-013)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une solution alternative au tracé de la véloroute Dijon-Beaune qui emprunte actuellement la rue de la Toppe au Vert et le Chemin des Vergennes. Suite à un échange avec les riverains du Chemin des Vergennes en présence de M. Gaston RAVAUT, Adjoint à la voirie, les services du Conseil Départemental de la Côte-d'Or proposent un tracé alternatif.

Il s'avère en effet que la forte pente de la rue des Vergennes associée aux deux entrées charretières des riverains de cette rue nécessite une prudence accrue de la part des cyclistes en provenance d'Aloxe-Corton. Cela est particulièrement vrai pour les riverains domiciliés au 2 rue des Vergennes.

Dans ce cadre, il est proposé une modification de l'itinéraire de la véloroute consistant à emprunter la rue des Carrières pour rejoindre, via une pente moins prononcée que le chemin des Vergennes, Aloxe-Corton. Un tel itinéraire s'avère plus conforme aux recommandations nationales en matière d'aménagement de véloroutes et voies vertes et afin de toucher un public le plus large possible. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette modification telle qu'exposée ci-dessus.

7) **Vote du compte administratif 2016**
(2017-014)

Sous la présidence de M. Emilien DURIGON, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit comme ci-après.

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Budget principal	942 255,06	1 706 619,60
Budgets annexes :		
* de la forêt	11 247,16	254 570,70
* de la salle et du caveau P. Gourillon	14 708,18	21 516,69
Totaux de la section de fonctionnement	968 210,40	1 982 706,99
Section d'investissement		
Budget principal	945 397,66	668 358,16
Budgets annexes :		
* de la forêt	43 601,60	18 787,58
* de la salle et du caveau P. Gourillon	4 623,39	1 832,29
Totaux de la section d'investissement	993 622,65	688 978,03
Résultats globaux	1 961 833,05	2 671 685,02
EXCÉDENT CUMULÉ	709 851,97	

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2016.

8) Vote du Compte de Gestion 2016
(2017-015)

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier Principal de Beaune.

9) Vote des taux
(2017-016)

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales à appliquer en 2017 qui sont sans changement par rapport à ceux de 2016.

* TAXE D'HABITATION	10,08 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	22,59 %
* TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	37,42 %

10) Affectation des résultats
(2017-017-018-019)

Le Conseil Municipal **PROCÈDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget principal et les budgets annexes pour pouvoir passer les écritures d'ordre correspondantes.

11) Vote du Budget Primitif 2017
(2017-020)

Projetant de réaliser et de poursuivre en 2017 diverses opérations d'investissement et de fonctionnement, telles que des travaux de voirie Rue de Serrigny (trottoirs), l'aménagement du centre bourg (Places de la Mairie et de l'Eglise), la création d'un vestiaires, des travaux de signalisation, le remplacement des trois ordinateurs du secrétariat de mairie, un vidéoprojecteur pour l'école primaire, la démolition de la maison Place de l'Eglise et le décapage du terrain, une tondeuse tractée, des équipements pour le terrain de football, la réfection des deux courts de tennis, la réfection d'un logement communal, le remplacement d'extincteurs, le Conseil Municipal, **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2017 dont la balance récapitulative se présente de la façon suivante :

LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Budget principal	1 915 592	1 915 592
Budget annexe de la forêt	196 861	262 730
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	35 305	35 305
<i>Sous-total de la section de fonctionnement</i>	2 147 758	2 213 627
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Budget principal	1 309 845	1 309 845
Budget annexe de la forêt	55 615	55 615
Budget annexe de la salle et du caveau P. Gourillon	17 692	17 692
<i>Sous-total de la section d'investissement</i>	1 383 152	1 383 152
	3 530 910	3 596 779
<i>Résultat global.....</i>		65 869

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
27/02/17	Suppression coffret électrique Pl de l'Eglise	ENEDIS	3 860,92 €
27/02/17	Feu d'artifice 2017	La billebaude	3 966,00 €
01/03/17	Entretien terrains foot espaces verts Lauchères	CHENOT	9 108,00 €
02/03/17	Lisse Poteaux traverse pour massifs	SONOFEP	1 955,40 €
14/03/17	Dissimulation BT Rue du Château et Rue de Serrigny	SICECO	64 000,00 €
Déclarations d'Intention d'Aliéner		Nom des propriétaires sortants	
24/02/2017	Route de Dijon	CTS DONNO	
15/03/2017	8 B Rue Saint Vincent	LENEGRE	
22/03/2017	Lieu dit "La Girolle"	ROSSIGNOL	
24/03/2017	3 rue des Eglantiers	RAIS	

Lors de la délibération portant sur les travaux de dissimulation des réseaux (Rues du Château et de Serrigny), M. Jérôme FOL a attiré l'attention sur la flaque d'eau constante en cas de pluie sur la rue de Serrigny. M. Gaston RAVAUT devant rencontrer les techniciens du Conseil Départemental, le lendemain, évoquera ce problème car la rue de Serrigny est une voie départementale.

M. Gaston RAVAUT fait le point sur les travaux d'aménagement du centre bourg qui ont débuté, il y a 2 semaines, pour la Place de la Mairie. Ceux-ci devraient durer 14 semaines. Au cours du mois de juin, sont prévus le commencement des travaux de la Place de l'Eglise pour 12 semaines également.

Une nouvelle consultation est en cours pour la construction des vestiaires, l'ouverture des plis aura lieu le 6 avril prochain.

M. Emilien DURIGON informe le conseil municipal qu'une étude est en cours pour le remplacement du système des clés de l'école primaire. En effet, beaucoup de problèmes sont survenus depuis l'installation en 2012, et aujourd'hui il conviendrait de remplacer le programmeur hors d'usage pour une somme d'environ 1 000 €.

Il fait part également au conseil qu'une réflexion est menée sur la mise en place d'un système de vidéo-surveillance du centre bourg.

Mme Fanny GAGNEUR fait part de la venue prochaine d'une délégation espagnole. En effet, le Maire d'El Pla del Penedes souhaite venir à Ladoix-Serrigny afin de discuter de l'avenir du jumelage et de le dynamiser. La commission jumelage se réunira le 20 avril prochain.

Mme Alexandra CAGNA informe les élus du travail de la commission « salle et caveau Pierre Gourillon ». Une réflexion a été menée sur la possibilité d'ouvrir les locations aux personnes extérieures de la commune ; cette question sera inscrite au prochain ordre du jour du conseil municipal.

Mme Alexandra CAGNA fait part à l'assemblée du travail de la commission « bibliothèque », point sur les bénévoles, le récolement qui est une vérification et un pointage de la présence des documents en bibliothèque. Cela a permis de mettre en évidence les documents manquants (notamment en cas de perte réelle, non rendu, etc...). L'essai d'ouverture de la bibliothèque un samedi matin par mois n'a pas fonctionné.

M. Vincent LUCOTTE fait le point sur les permanences de l'élection présidentielle.

Mme le Maire rappelle les dates des élections législatives, les 11 et 18 juin prochains.

M. Jérôme FOL informe le conseil qu'il assistera en tant que délégué à une réunion du syndicat des rivières le jeudi 30 mars prochain. L'ordre du jour porte sur les travaux pluriannuels à prévoir les prochaines années. M. FOL demandera l'inscription des travaux portant sur la Lauve non réalisé en 2016.

Suite à l'abattage d'un arbre vers le pont SNCF, M. FOL souhaite qu'un courrier soit adressé au riverain afin qu'il entretienne la souche car c'est du saule et cela peut apporter des problèmes. Un courrier sera adressé au propriétaire riverain en question.

Il attire également l'attention sur le fait que sur la rive opposée, il conviendrait de faire un diagnostic phytosanitaire de deux arbres qui semblent malades.

M. Jérôme FOL signale qu'au même endroit il y a un trou en formation sur la chaussée. M. Gaston RAVAUT en a déjà été averti.

Suite à la fuite d'eau route de Ruffey au hameau de Corcelles, M. Jérôme FOL attire l'attention au niveau des trottoirs de la partie drainante.

Suite au problème de cette rupture de canalisation, Mme le Maire rappelle qu'un système d'alerte citoyen avait été mis en place en 2016. M. LUCOTTE, adjoint à la communication, va recevoir prochainement une personne afin qu'elle le forme sur l'utilisation de cette interface.

En effet, le système aurait pu être actionné afin de prévenir tous les administrés inscrits à « ALERTE CITOYEN » du hameau de Corcelles.

Mme Agnès MARCHETTO fait part aux élus qu'elle a reçu dernièrement la visite de techniciens du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre de l'accompagnement de notre commune à la candidature de la 2ème fleur du label « villes et villages fleuris » pour l'année 2019.

Avec les travaux d'aménagement du centre bourg, Mmes le Maire et Agnès MARCHETTO ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de passage de jury cette année.

La séance est levée à 22 h 50.